

Le groupe Publifin surpris à bidouiller un rapport officiel

WALLONIE Un document important amendé en toute discrétion

- Le rapport transmis à Namur ne correspond pas au texte soumis aux administrateurs.
- Il y est question des rémunérations du management, un sujet sensible.

De rebondissement incongru en périπέtie quasi romanesque, la saga Publifin-Nethys n'en finit pas d'agiter la vie politique wallonne. Dernier épisode en date : la transmission aux autorités régionales du deuxième rapport trimestriel de l'intercommunale consacré au suivi des recommandations de la commission d'enquête. Le contenu en a été révélé jeudi par nos confrères de *La Dernière Heure*.

Le document a affronté des vents contraires tout au long de la journée. Notamment pour un bout de phrase d'apparence anodine, mais qui a mis le feu aux poudres (voir ci-dessous) : le groupe Publifin fait en quelque sorte état de son souhait de bénéficier d'un traitement de faveur pour la rémunération de son management. Le futur décret wallon fixe la barre à 245.000 euros brut par an pour toutes les structures publiques. Les Liégeois pensent que le caractère stratégique et concurrentiel des activités développées en bord de Meuse mérite un peu (ou beaucoup) mieux.

Une perspective qui a suscité un véritable tollé à Namur. Elle figure dans une annexe au rapport dans laquelle sont commentées les évolutions décrétales envisagées par la Wallonie, ce qui a eu le don d'agacer un peu plus

Valérie De Bue (MR), la ministre des Pouvoirs locaux : « *La question des rémunérations est non négociable. Pour le reste, j'ai l'impression que Publifin ne comprend pas la situation, en se permettant de donner des leçons sur la façon de légiférer pour régler des problèmes que ce groupe a lui-même créés.* »

PS, CDH, MR et Ecolo s'insurgent contre un document qui ne reflète pas fidèlement les décisions prises par le conseil d'administration. Au sein de celui-ci, l'Ecolo Marc Hody se sent trahi et entretiendra désormais de la « méfiance » à l'égard des autres administrateurs et des services de l'intercommunale. Le libéral Fabian Culot ne se retrouve pas non plus dans le texte envoyé à la Région. Qui l'a partiellement réécrit ? Avec quelles autorisations ?

La manœuvre est parfois qualifiée de « faux ». Gil Simon, le secrétaire général de Publifin, est montré du doigt : en tête de rapport, il apparaît comme le « correspondant » des destinataires du texte. Donc il devait au moins être au courant de son contenu. Le groupe CDH du parlement wallon veut « *établir les responsabilités des personnes concernées* », ce qui passe par la convocation d'un conseil d'administration (ce vendredi à 15 heures), pour envisager d'éventuelles sanctions. Une sanction que le groupe PS réclame aussi.

En milieu de journée, Publifin a fait connaître son embarras. A l'analyse, le groupe liégeois a exprimé « *le constat que Nethys n'entre pas dans les critères d'exception définis par le gouvernement wallon* », en matière de rémunérations. Il reconnaît que la formulation reprise dans l'an-

nexe « *ne correspond pas aux discussions du conseil d'administration* » et annonce qu'elle sera amendée.

Un mea culpa. Mais une fois de plus, Publifin-Nethys offre le bâton pour se faire battre à des détracteurs qui lui reprochent des attitudes sans foi, ni loi, bien avant le scandale que l'on sait et désormais après les conclusions de la commission d'enquête.

Et pourtant, l'essentiel est sans doute ailleurs dans le rapport envoyé le 30 janvier à Namur.

Dans une longue introduction, le conseil d'administration attire l'attention sur les problèmes que ne manqueraient pas de poser au groupe les futurs plafonds de rémunération du management. Les craintes portent sur les risques juridiques liés à une baisse drastique et imposée unilatéralement des conditions salariales de certains dirigeants. Une telle manœuvre pourrait contrevenir aux règles du droit du travail et générer des indemnités ruineuses. En outre, les administrateurs s'inquiètent d'une possible « fuite des cerveaux » dès lors que les rémunérations auront subi une solide cure d'amaigrissement.

La ministre dénonce « *un chantage à l'emploi et à la rentabilité économique* » qu'elle déplore évidemment : « *Devenir un groupe crédible et transparent n'empêche en aucun cas de développer un modèle économique porteur pour l'emploi.* »

On allait oublier : dans un tableau synthétique, Publifin fait surtout le point sur l'application de 34 des 85 recommandations de la commission d'enquête. L'exercice est totalement insatisfaisant pour Valérie De Bue : « *Ce rapport est en totale contra-*

diction avec la volonté du gouvernement et du parlement qui transforment les recommandations en dispositions légales. » ■

ERIC DEFFET

TEXTO

La phrase litigieuse

L'incident de ce jeudi se focalise sur une petite phrase qui figure dans les annexes au rapport trimestriel : « *Ne devrait-on pas étendre cette exception à Nethys ?* » Ces quelques

mots font référence à une possible exception en matière de plafond de rémunérations au profit d'entreprises publiques évoluant dans des secteurs concurrentiels. Il n'est pas étonnant que le sujet vienne sur la table du conseil d'administration de Publifin. Le groupe liégeois se pose des ques-

tions sur le périmètre de son action, dans des secteurs concurrentiels ou pas. Mais Fabian Culot, nouvel administrateur MR de l'intercommunale, l'affirme avec la dernière énergie : « *La phrase litigieuse ne figurait pas dans les textes. Elle a été ajoutée ultérieurement.* »

E.D.